CHAMPIONNAT RÉGIONAL UNIVERSITAIRE D'ESCALADE 2024
FORMAT - RÈGLEMENT

FORMULE RETENUE : Le règlement universitaire pour la saison 2023-2024 stipule que le championnat qualificatif pour le championnat de France d'escalade universitaire doit se faire sur au moins 2 des 3 disciplines compétitives (bloc, vitesse, difficulté). Cette année encore, aucune compétition n'a pu être organisée en bloc ou vitesse. Au regard des contraintes temporelles (une seule compétition sur une demie-journée) et structurelles (pas possible de faire une complète ouverture des voies de la structure), la formule est donc simplifiée en ne proposant que l'épreuve de difficulté sous le format d'un contest sur une durée de 3h (maximum) avec 6 voies possibles de cotations et profils différents.
Comme l'exige la formule de quota des qualifications 2023-2024, 6 filles et 5 garçons seront qualifiables pour les championnats de France et ce en connaissance de cause du fait de la proposition d'une seule épreuve.
Il est demandé à chaque structure universitaire envoyant des athlètes à cette compétition de fournir un(e) juge pour 4 athlètes dans un souci logistique et d'équité de jugement (afin de permettre dans l'absolu d'avoir 2 juges d'origine géographique différente par voie (6 voies proposées au total donc 12 juges au maximum)

HORAIRES :

1. accueil de 12h à 12h30
2. échauffement et briefing juges de 12h30 à 13h30
3. compétition de 14h à 17h
4. podium à 17h30
5. fin officielle à 18h

LES RÈGLES DU JEU DE L'ÉPREUVE DE DIFFICULTÉ

RÉGLEMENT GÉNÉRAL

SUPPORT D'ESCALADE:

La Structure artificielle d'escalade (SAE) : La surface entière de la SAE peut être utilisée pour l'escalade, avec les précisions suivantes :
a) Ni les bordures latérales, ni la bordure supérieure de la SAE (bordures de plaques) ne peuvent être utilisées.
b) Il est interdit pour les compétiteurs d'utiliser avec les mains les inserts servant à la fixation des prises rapportées
c) Il est interdit pour les compétiteurs d'utiliser les points de fixation de l'assurage (plaquettes et boulons)
Délimitations et marquages sur la SAE : Si nécessaire, les prises ou zones de la structure ne devant pas être utilisées (comme aide à la progression ou à l'équilibration du compétiteur) sont délimitées par un marquage continu et clairement identifiable de couleur noire de préférence.
Une prise de main : Une prise de main est une préhension utilisable par les mains.

BRIEFING ET RÉUNION TECHNIQUE :

Le Président du jury réunit les éventuels enseignants-accompagnateurs avant le début de l'épreuve pour une réunion technique au cours de laquelle il annonce :

· Le déroulement général de la compétition
· Les horaires
· Marquages et repérages sur le mur
· Et tout autre point à sa discrétion

Le Responsable des juges en fait de même avec les juges présents. Il annonce :

· Le déroulement général de la compétition
· Les horaires
· Les particularités de la structure, des ouvertures, occasionnant une vigilance accrue dans l'application du règlement
· Les modalités d'évaluation
· Et tout autre point à sa discrétion

ACCRÉDITATION :

Tous les compétiteurs et juges doivent être licenciés.

Seuls les compétiteurs peuvent accéder aux zones de compétition donc aucun accompagnateur d'équipe n'a l'autorisation d'accompagner ses athlètes en zone compétition sauf si une responsabilité particulière lui a été confiée. Après accès d'un(e) athlète à la zone de compétition, aucun accompagnateur ne pourra communiquer, en aucune façon, avec tout grimpeur entré en zone et ce pendant la durée de son passage. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'application des sanctions prévues en la circonstance.

SÉCURITÉ :

Le Président de Jury

Le Président du jury peut refuser de commencer ou de poursuivre la compétition à n'importe quel moment s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas ou plus réunies : non-respect des règles, grimpe sans autorisation du responsable de zone, défauts d'assurage, déséquilibre de gabarit...

Quiconque, juge officiel, assureur ou autre personne, considéré par le Président du Jury comme ayant ou pouvant porter atteinte à la sécurité est libéré de ses tâches et éventuellement exclu de la zone compétition.

Aucun athlète ne peut accéder à une zone de compétition sans autorisation sous peine de sanction.

INCIDENTS TECHNIQUES :

Définition : Un incident technique est un événement intervenant pendant la prestation d'un compétiteur qui produit à son encontre un avantage ou un désavantage et qui n'est pas de sa responsabilité ou de celle de son assureur.

Règles générales des incidents techniques

Dans le cas d'un événement entraînant une position irrégulière du compétiteur la tentative de celui-ci est arrêtée par le juge de voie. Le cas échéant, le Président de Jury prend immédiatement la décision de déclarer un incident technique et autorise le compétiteur à bénéficier d'une prestation supplémentaire selon les règles spécifiques de la discipline : *ex. prise qui bouge*

Dans le cas d'un événement ne mettant pas le compétiteur en position irrégulière :

L'incident technique est déclaré par le président du jury ou le juge de voie qui décide :

- D'arrêter le compétiteur dans sa prestation
- De proposer à celui-là de poursuivre ou non sa prestation

L'incident technique est demandé par le compétiteur au juge de voie ou au président du jury. Le compétiteur doit en indiquer la nature

Si l'incident technique est validé par le président du jury ou le juge de voie alors ce dernier peut décider :

- D'arrêter le compétiteur dans sa prestation
- De proposer à celui-ci de poursuivre ou non sa prestation

Pour prendre sa décision, le Président de Jury peut demander l'avis aux responsables d'épreuve.

Les types d'incidents techniques et les procédures à suivre sont précisés dans le règlement de chaque discipline.

CLASSEMENTS :

Un classement n'est possible qu'en fin de compétition. Le résultat final est l'addition des points obtenus lors des prestations sur les 6 voies possibles. Le classement se fait par genre.

ARBITRES :

Un jury est constitué pour chaque voie (l'idéal étant 2 juges par voie).
Le Président de Jury a la responsabilité de ce jury et de son bon fonctionnement pour faire respecter les présentes règles du jeu.

ORDRES DE PASSAGE ET ROTATIONS :

Le format retenu étant un **CONTEST**, aucun ordre de passage n'est déterminé sur les différentes voies. Chaque athlète donne sa fiche compétition aux juges de la voie qu'il souhaite tenter. Lorsque cette fiche est remise, il n'y a plus possibilité de changer d'avis donc de reprendre sa fiche sous peine de voir cette voie comptabilisé comme un essai nul sans possibilité de retenter.
Dans le cas de plusieurs athlètes qui demandent à tenter une même voie, les tentatives se feront dans l'ordre des remises de fiche compétition par les athlètes. Dans le cas exceptionnel d'une remise simultanée donnant lieu à un potentiel conflit et sur décision du jury, la priorité de passage sera donnée à une athlète dans le cas d'une et d'un athlète en concurrence et à l'athlète le plus jeune dans le cas d'athlètes du même genre.
Le choix de l'ordre des voies tentées restent donc à l'initiative des athlètes.

RÈGLEMENT DE DIFFICULTÉ

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Introduction : L'escalade de difficulté consiste à parcourir une voie par grimpeur en tête avec un assurage du bas et à réaliser cette voie dans un temps imparti : 5min d'ascension maximum pour atteindre le TOP (en fonction du nombre d'athlètes, ce temps pourra être relevé à 6min suivant la décision prise avant le début de la compétition par le président de l'épreuve ou à l'inverse le nombre de voies pourra être réduit à 5 voies). La grimpe se fait en mode "flash". Une vidéo de chaque ascension de voie a été envoyée avant la compétition. Ces vidéos restent aussi visionnables par les compétiteurs durant le temps de la compétition dans un espace dédié à cela. Aucune démonstration ne sera faite et aucune aide ne pourra être donnée par les partenaires et accompagnateurs.
Le Jury de chaque voie : Sous la responsabilité du Président de Jury, le Jury de chaque voie comporte dans l'idéal deux juges officiels issus de lieux différents
Procédure d'escalade
• **Choix de voie :** 6 voies proposées avec 6 difficultés : 5c-6a/6b/6c/7a/7b-7c/8a
Chaque athlète choisit l'ordre de ses voies et peut tenter les 6 voies.
• **Temps maximum pour réaliser une voie :** Le temps imparti pour l'ascension de chaque grimpeur est fixé à 5min : départ du temps au décollage du dernier appui du sol et arrêt au TOP, en cas de faute ou en cas de chute. Une seule tentative n'est possible sans la présence d'un incident technique. A n'importe quel moment pendant sa tentative, un compétiteur peut demander au juge de voie le temps qu'il lui reste. Ce dernier l'en informe immédiatement oralement. En cas de dépassement du temps imparti au grimpeur, le juge de voie arrête le concurrent et mesure la performance du compétiteur (dernière prise utilisée).
• **Début d'une tentative :** La tentative de chaque concurrent est considérée comme commencée quand ses deux pieds ont quitté le sol.
• **Nombre de tentatives :** Chaque grimpeur n'a qu'une seule tentative.
• **Fin de tentative dans une voie :** Une voie est considérée réussie lorsque le compétiteur passe sa corde de tête dans la dernière dégaine située au niveau du relai au sommet de la voie après une ascension réglementaire.
• **Arrêt d'une tentative :** On note la prise manuelle atteinte et utilisée lorsqu'une chute survient ou lorsque le grimpeur est arrêté sur ordre du Juge de voie et ce, dans les cas suivants :
- il dépasse le temps maximum imparti pour réaliser la voie.
- il utilise une partie du mur ou une prise matérialisée comme interdite.
- il utilise les parties interdites de la SAE mentionnées au début.

- il touche le sol avec une quelconque partie du corps après avoir commencé sa tentative.

SÉCURITÉ

Généralités : Le Président du Jury et les différents membres de l'organisation inspectent chaque voie avant le début de la compétition et entre chaque rotation pour s'assurer que les conditions de sécurité sont réunies.
Le Président du Jury a toute autorité pour demander le remplacement immédiat de tout assureur ou de toute autre personne dont la présence représente à son avis un danger pour la sécurité des personnes. Les superviseurs peuvent stopper la cordée si un défaut d'assurage l'exige puis prévenir le Président du Jury qui prendra rapidement une décision adéquate.
La corde : Les grimpeurs utilisent une corde à simple respectant les normes CE fournie par les organisateurs. Chaque corde est équipée d'un descendeur de type "tube" avec un mousqueton à fermeture automatique. L'extrémité du brin libre se termine par un nœud de type double nœud de huit ou queue de vache. Le grimpeur sera encordé par un double nœud de huit bloqué par un nœud d'arrêt.
Équipement des voies : 2 cordes au pied de chaque voie afin de permettre au grimpeur suivant de s'équiper avant sa tentative et ainsi débuter rapidement après la tentative du grimpeur précédent.
Le compétiteur : Au départ de sa tentative dans la voie de difficulté de son choix :
- Chaque compétiteur est impérativement équipé d'un baudrier conforme aux normes CE en vigueur, en parfait état.
- Le compétiteur doit maîtriser l'utilisation de son matériel.
- Le compétiteur relie la corde d'attache à son baudrier par l'intermédiaire du double nœud de huit avec nœud d'arrêt.
- Le compétiteur se place au pied de sa voie et attend impérativement les vérifications du superviseur en charge du secteur ainsi que le signal de départ donné par les juges de voie.

L'assureur et l'éventuel contre assureur : Avant que le compétiteur ne commence sa tentative, l'assureur mis à disposition doit installer le dispositif d'assurage à la bonne distance du grimpeur et le fixer au pontet de son baudrier puis se positionner pour assurer son grimpeur. En cas de différence notoire de poids entre le grimpeur et l'assureur, un contre assureur se positionnera du côté du brin libre et maintien ce brin libre dans ses deux mains. Pendant la tentative du compétiteur, l'assureur doit rester attentif et vigilant pour que toute chute soit stoppée en sécurité donc de façon dynamique.
Après avoir réalisé la voie ou à la suite d'une chute, le compétiteur est descendu au sol à vitesse maîtrisée.
L'assureur se libère du dispositif d'assurage assez rapidement et fait retomber la corde afin de libérer l'espace de grimpe pour le grimpeur suivant.

INCIDENTS TECHNIQUES

Cet article complète celui consacré aux dispositions communes.
Les différents incidents techniques
En difficulté les incidents techniques peuvent être les suivants :
a) une prise cassée ou desserrée
b) tout autre événement intervenant pendant la prestation d'un compétiteur qui produit à son encontre un avantage ou un désavantage et qui n'est pas de sa responsabilité ou de la responsabilité de son assureur, à l'appréciation du Président du Jury.
Le traitement de l'incident technique
a) Si un concurrent tombe et indique qu'un incident technique a causé sa chute (l'incident doit être en rapport direct avec la chute), le Président de Jury traite la demande du compétiteur. Le cas échéant, le Chef-ouvreur procède à des vérifications immédiates (et si nécessaire aux corrections) de l'incident faisant objet de la réclamation, puis fait un rapport au Président du Jury. La décision du Président du Jury est sans appel.
b) Le concurrent victime d'un incident technique confirmé par le Président de Jury se voit accorder une nouvelle tentative.
c) Si le concurrent est autorisé à faire une autre tentative alors la meilleure prestation entre l'essai avec incident et le nouvel essai est comptabilisée pour établir le classement.

ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENTS EN DIFFICULTÉ

Difficulté de la voie

Chaque voie possède sa propre cotation. Cette cotation donne un certain nombre de points au grimpeur. Les points de voie ne sont accordés qu'en cas de TOP du grimpeur. Le temps de grimpe est relevé afin de servir de critère en cas d'égalité de points entre des grimpeurs en fin de compétition. En cas de non atteinte du sommet de la voie (fin du temps, incident sans nouvelle tentative), le numéro de la dernière prise manuelle utilisée attribue les points de voie. Cette hauteur maximale atteinte est relevée par le jury de voie sur la fiche de compétition du grimpeur concerné.

Mesure des hauteurs atteintes

La hauteur maximale atteinte dans le cas d'une non atteinte du sommet est mesurée suivant les critères suivants :

- le grimpeur valide au fur et à mesure de son ascension des prises manuelles contrôlées de plus en plus haute.

RÉSUMÉ DE L'ÉPREUVE

Matériels	Chaque grimpeur doit venir avec son équipement conforme, cependant possibilité de prêt sur place. L'assurage sera effectué par un non concurrent ou un autre concurrent suivant le nombre de personnes compétentes à disposition. 2 cordes par voie afin de préparer son passage durant le passage d'un autre concurrent.
Ordre de passage	Pas d'ordre de passage et de voie définis mais un choix de la part de chaque concurrent. Ordre de passage sur une voie défini par l'ordre de remise des fiches compétition aux juges de voie.
Épreuve de difficulté	6 voies de difficulté différente. Chaque grimpeur dispose de 5min et un seul essai pour valider sa voie. En cas de non atteinte du TOP (passage de la corde dans la dernière dégaine), la plus grande hauteur atteinte est relevée par le numéro correspondant à la dernière prise manuelle contrôlée. Le temps est aussi relevé pour différencier des concurrents en cas d'égalité. 3H maximum pour effectuer les 6 tentatives selon les choix.
Points attribués	Chaque prise manuelle porte un numéro croissant avec la hauteur d'ascension, le TOP comportant le numéro le plus grand.

MESURES SANITAIRES ET CITOYENNES

Avant de venir
Venir de préférence avec son matériel aux normes
Sur le site en dehors des épreuves
Il est interdit de manger dans le gymnase mais une zone est réservée pour se restaurer si besoin et ce afin de garder l'installation propre
Des poubelles sont à disposition pour la gestion des déchets
Des vestiaires, toilettes et douches sont accessibles. Les vestiaires ne sont pas fermés à clés
Pendant les épreuves
Rester dans la mesure du possible dans l'espace de la compétition afin de pouvoir être trouvé facilement en cas d'appel
Dans l'attente des épreuves
un passage par les sanitaires est toujours possibles
Avant de partir
Bien s'assurer de laisser la zone utilisée propre